



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 6 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8060

1 Intitulé du projet

Transformation de l'ancienne Plateforme Industrielle de Courrier en « Plateforme des Images et de la Création » (PIC) sis 151 rue Dejean à Amiens

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Vallée Idéale Développement

Raison sociale

VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT

N° SIRET

8 1 4 5 5 5 8 1 9 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Société anonyme à conseil d'administrati

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Bazard

☒ Monsieur

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°a 44°d	SDP > 10 000m ² Equipement culturel, expositions

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réhabilitation d'une Plateforme Industrielle de Courrier, relevant du code du Travail, en bâtiment ERP regroupant plusieurs entités distinctes avec des usages d'expositions, d'enseignement supérieur et bureaux. Par la présence de quatre établissements, le bâtiment sera subdivisé en cellule indépendantes les unes des autres.
- Mise en conformité et adaptation des ouvrages pour accueillir du public et contribuer au rayonnement des arts contemporains, de la bande dessinée et de la filière audiovisuelle à Amiens

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment a été construit entre 1978 et 1981 par la Poste pour son propre usage. L'ensemble du courrier de la Somme y était trié. Il avait une vocation industrielle, avec un unique exploitant. En 2016, au profit d'un nouveau centre de tri implanté à Roye, la PIC d'Amiens a été laissée sans activité.

Le projet prévoit une conservation de l'enveloppe et de la structure :

- remplacement de châssis dégradés
- isolation de certaines parties de façades par l'intérieur
- réfection complète de l'étanchéité des toitures
- ajout de passerelles métalliques en façades
- ajout d'ascenseur et d'escaliers extérieurs
- mise en conformité et adaptations des réseaux électriques
- mise en conformité et adaptations des équipements de chauffage, ventilation et plomberie
- mise en conformité vis à vis des réglementations thermiques
- aménagement intérieur
- végétalisation d'une partie de la cour technique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en deux phases :

Une première, la phase préalable de curage et désamiantage qui comprend des travaux de :

- Curage
- Désamiantage
- Réemploi de matériaux in situ et ex situ
- Valorisation des déchets issus du curage

Une seconde phase travaux PIC qui comprendra :

- des travaux de gros œuvre pour les fondations des escaliers et ascenseurs extérieurs
- des travaux de charpente métalliques pour les passerelles accrochées en façade
- des travaux de voirie et réseau dans la parcelle projet pour réfection des réseaux assainissement et concessionnaires
- des travaux intérieurs : distribution de réseaux, cloisonnements, second œuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le bâtiment accueillera 4 établissements :

- Le FRAC Picardie - Fond Régional d'Art Contemporain de Picardie
- Waide Somme - Département Audiovisuelle de l'ESAD (École Supérieur d'Art et de Design)
- Le Pôle BD Haut de France (regroupant On a marché sur la bulle, Les éditions de la gouttière et la Bulle Expo.)
- Le Pôle Commun, regroupant les activités d'accueil du public des trois établissements précédemment. L'accueil de public consistera en des espaces de médiations et de monstrations.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Sur une parcelle de 11760m ² , le bâtiment de la PIC se place en son centre. L'emprise au sol du bâtiment n'évolue pas, une surélévation partielle de la toiture viendra coiffer le bâtiment. Longueur = 86m - Largeur = 60m - Hauteur 15m à l'acrotère	m ² mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 151 Voie : Dejean

Lieu-dit :

Localité : AMIENS

Code postal : 8 0 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 9 , 1 6 " E Lat. : 4 9 ° 5 3 , 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se trouve à 276 m d'une ZNIEFF de type I : "Marais de la vallée de la Somme entre Daours et Amiens" et d'une ZNIEFF de type II : "Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se trouve à environ 7.5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc le plus proche est le Parc Naturel Régional "Baie de Somme Picardie Maritime" qui se trouve à 23 km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le département de la Somme (PPBE) 4e échéance 2024-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Parcelle 0146 soumises à "Mesures de classement et d'inscription et protection des abords des monuments historiques (AC1) : Piscine Léon Pille
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La délimitation zone humide réalisée par Ecologic en 2023, sur l'ensemble de la ZAC Gare la Vallée, ne met pas en évidence de zones humides sur l'emprise du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de la Somme et de ses affluents - Plan de Prévention des Risques technologiques de la zone industrielle d'Amiens Nord
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les deux plans de préventions sont approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le bassin Artois-Picardie comporte 1 Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Elle se trouve dans la nappe des calcaires carbonifères, dans la région Lilloise.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'aire de protection de captage le plus proche "Victorine Autier" se situe à environ 11 km au sud.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone des Hortillonnages du Marais d'Hecquet se situe à 244m.
D'un site classé ?	☒	☐	La piscine Léon Pille inscrit Monument Historique se situe à 518m du bâtiment de la PIC.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments seront alimentés par le réseau de la commune d'Amiens.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La démolition des bâtiments actuels seront à évacuer. Toutefois, lors de la réhabilitation du site, il sera recherché un équilibre des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction des nouveaux ouvrages engendrera l'apport de nouveaux matériaux sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le bâtiment est en adéquation avec les ressources, son usage sera d'une intensité comparable au fonctionnement initial.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle de la PIC est aujourd'hui à 95% imperméabiliser. Le projet prévoit de désimperméabiliser une partie et de les végétalisées. De plus, les inventaires d'Ecologic de 2023 n'ont pas mis en évidence de zone humide, habitat, faune ou flore d'intérêt patrimonial ou protégée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 244m du site Natura 2000 des Hortillonnages, en surplomb des mini-cotaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le bâtiment de la PIC se situe à 45m de la zone type 3 du PPRI Somme et affluents / Aléa faible. Toutefois, le site est concerné par des inondations par remontée de nappe et par le retrait gonflement des argiles (exposition faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En période de travaux, les engins de chantier interviendront ponctuellement et durant une durée limitée sur le site du chantier. Pour rappel, l'exploitation actuelle du site engendre déjà une circulation. L'exploitation future, avec la nouvelle fonction du site va engendrer plus de déplacements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors des travaux, une nuisance sonore sera présente pendant la manutention des engins de chantier. Les horaires de chantier seront fixées sur les heures ouvrables et les riverains à proximité seront informés. En phase exploitation les nuisances sont négligeable. Fuseau ferré de la gare d'Amiens.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations, seulement pendant la phase fondation et démolition. En phase exploitation, le site ne sera pas une source de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier aucune émission lumineuse sera produite car les travaux auront lieu durant la journée. En phase exploitation, le site sera éclairé exclusivement sur les parkings et voiries. Les espaces verts ne seront pas éclairés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux vannes et eaux usées liées à l'exploitation d'un bâtiment tertiaire.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le réseau assainissement de la ville d'Amiens.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux peuvent générer des déchets inertes (déblais, plastiques, métaux, ...). Leur stockage est provisoire sur le chantier. Ils seront soit réutilisés soit acheminés dans un centre de traitement spécialisé. Les déchets dangereux (chiffons souillés, peinture, ...) seront stockés temporairement sur le chantier en benne puis envoyés en centre d'enfouissement technique. En phase exploitation, la gestion des déchets seront liés à
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC Gare la Vallée d'une surface de 112 hectares. Cette ZAC fait l'objet d'une étude d'impact, au titre de la rubrique 39 b). Les impacts sont analysés pour les milieux naturels, humains (étude air et santé et acoustiques), physiques, patrimoines et paysages, les risques naturels et technologiques, les réseaux, les transports et déplacements (étude de trafic), impact sur les documents d'urbanisme...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La transformation de l'ancienne Plateforme Industrielle de Courrier en « Plateforme des Images et de la Création » (PIC) ne porte pas d'incidence sur l'environnement au titre d'autres législations.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures à mettre en place sont en phase travaux.

Éviter d'impacter les parcelles voisines :

- Respecter l'emprise du site
- Circulation adaptée des engins
- Limitation des émissions sonores
- Limitation des travaux et éclairages nocturnes

Éviter à la parcelle :

- Limiter le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Prévention et maîtrise des pollutions aux hydrocarbures

Réduction :

- Choix des essences plantées (espèces végétales adaptées au milieu plutôt que des essences ornementales).
- L'objectif est de maintenir des services écosystémiques et des habitats pour la faune et la flore tout en apportant une protection face au vent, et conserver des îlots de fraîcheur).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale.

En revanche, le projet n'impacte pas de zone ZNIEFF, Natura 2000, site inscrit, site classé, etc.

Dans sa conception, le projet a été imaginé pour apporter une valeur paysagère en désimperméabilisant l'existant, en augmentant la surface d'espace vert, en améliorant la gestion des eaux pluviales et d'assainissement et en proposant une palette de végétation locale.

Au regard de la réglementation en vigueur et de la prise en compte de l'environnement, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	CaracterisationZH ZAC GLV	☒
2	InventairesHFF4saisons ZAC GLV	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

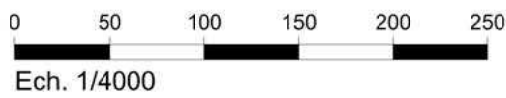
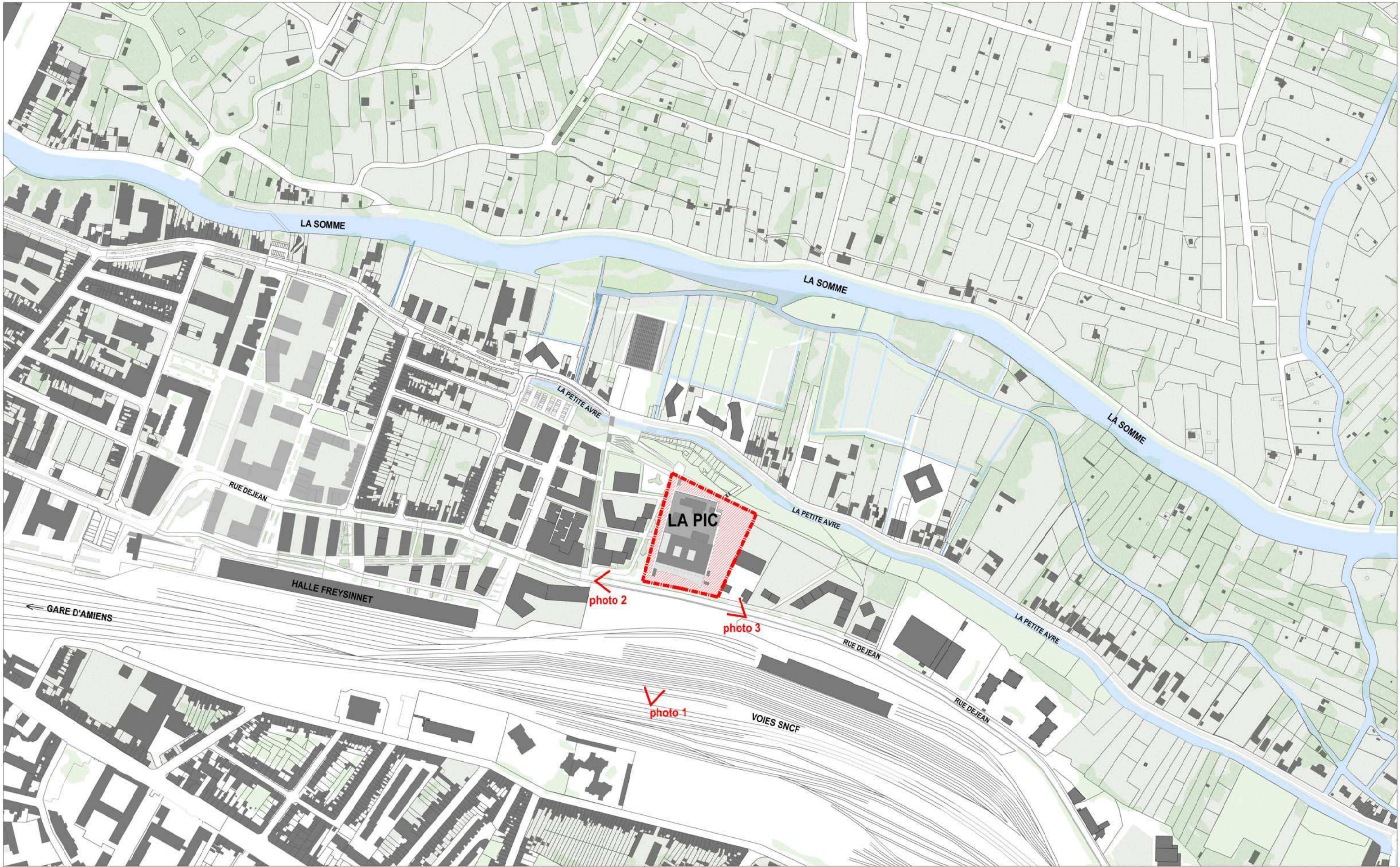
Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 06/06/202

Signature du (des) demandeur(s)



PLAN DE SITUATION

Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		14/03/24											
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET <u>IGREC INGENIERIE</u> 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73		Code Projet : PIC											
				BET Acoustique <u>GENIE ACOUSTIQUE</u> 75 Av. Parmentier PARIS 75011 T : 01 40 21 25 28		N° de pièce :											
						P15		<table><tr><td>DIAG</td><td>APS</td></tr><tr><td>PC</td><td>APD</td></tr><tr><td>PRO</td><td>DCE</td></tr><tr><td>VISA</td><td>AOR</td></tr></table>		DIAG	APS	PC	APD	PRO	DCE	VISA	AOR
DIAG	APS																
PC	APD																
PRO	DCE																
VISA	AOR																



PHOTOGRAPHIE
N°1 - vue depuis
les voies SNCF



PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		14/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET IGREC INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACOUSTIQUE 75 Av. Parmentier PARIS 75011 T : 01 40 21 25 28		Code Projet : PIC N° de pièce :	
				DIAG		APS	
				PC		APD	
				PRO		DCE	
				VISA		ADR	



PHOTOGRAPHIE N°2 - vue depuis la rue Dejean



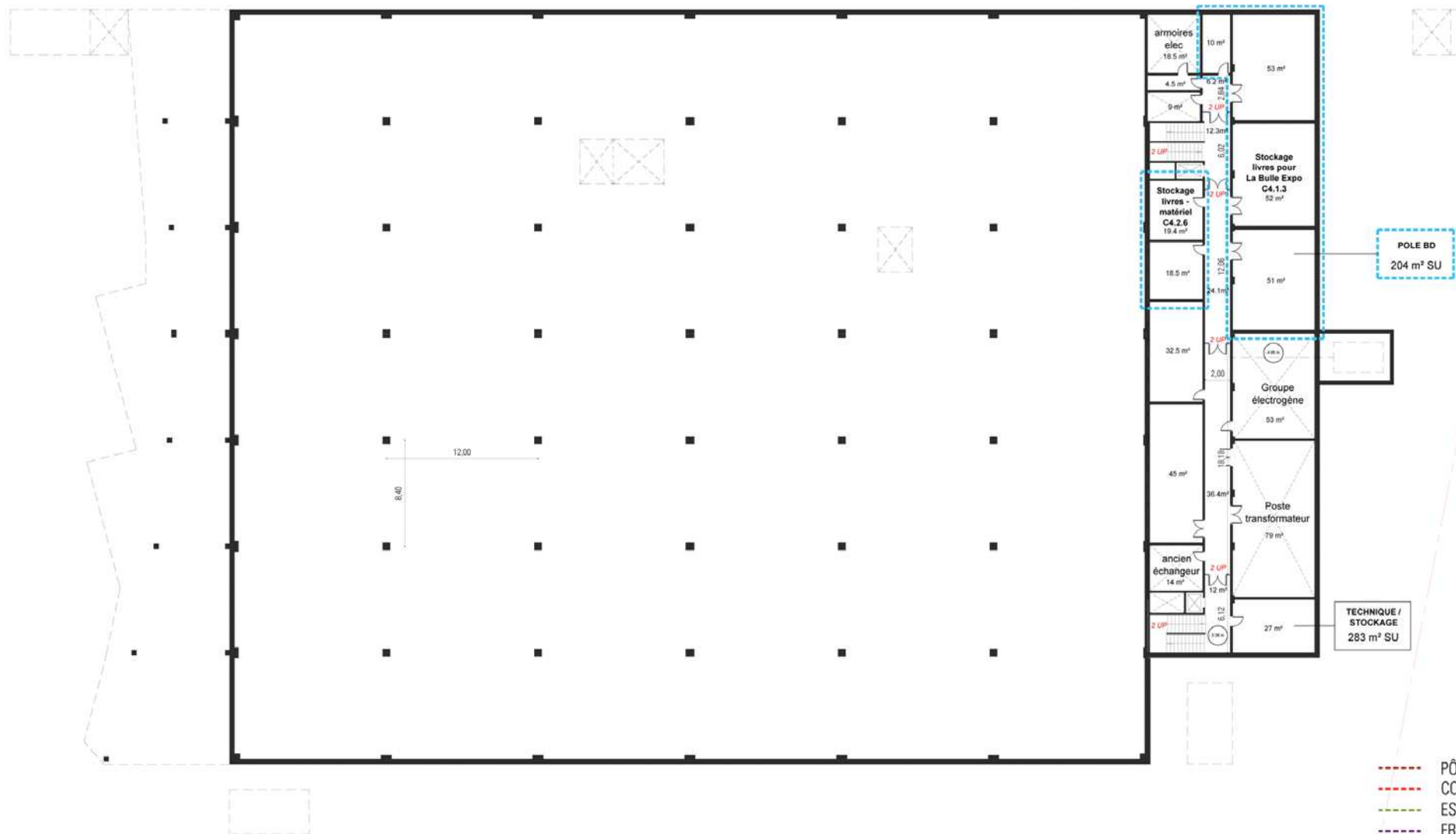
PHOTOGRAPHIE N°3 - vue depuis la rue Dejean



PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE

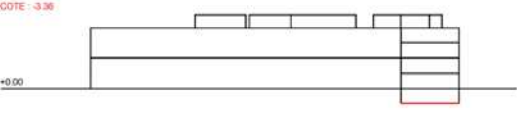
Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		14/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET IGREC INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73		Code Projet : PIC	
				BET Acoustique GENIE ACOUSTIQUE 75 Av. Parmentier PARIS 75011 T : 01 40 21 25 28		N° de pièce :	
						DIAG	APS
						PC	APD
						PRO	DCE
						VISA	ADR

EXISTANT
PROJET



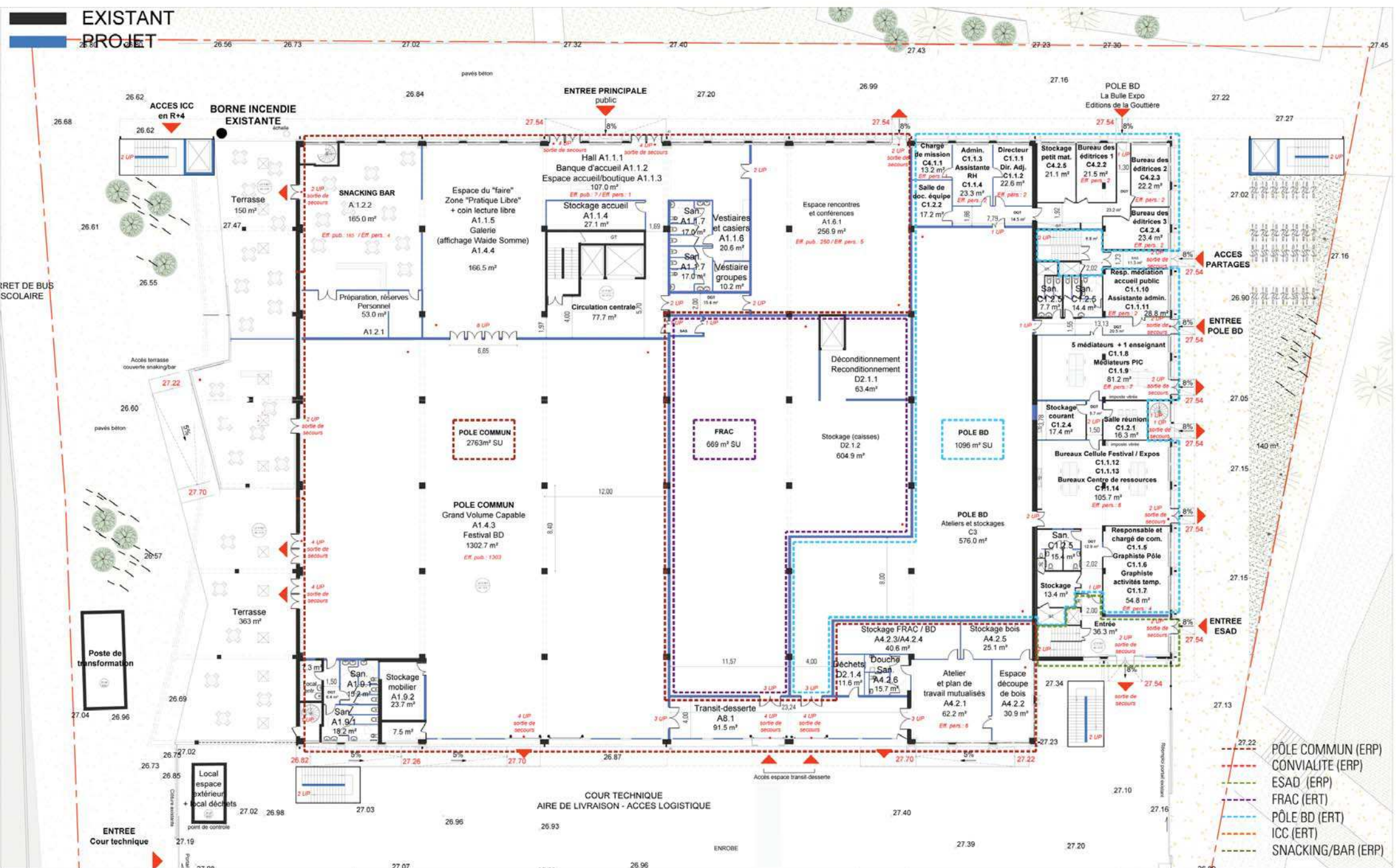
- PÔLE COMMUN (ERP)
- CONVIALITE (ERP)
- ESAD (ERP)
- FRAC (ERT)
- PÔLE BD (ERT)
- ICC (ERT)
- SNACKING/BAR (ERP)

APS : PROJET / PLAN DU SOUS-SOL

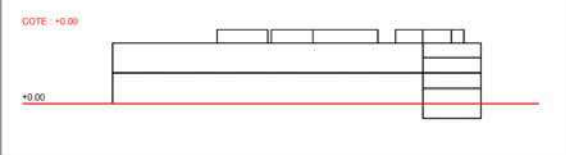


Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		12/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET IGREC INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACOUSTIQUE 75 Av. Flammarion PARIS 75011 T : 01 40 21 25 08		Code Projet : PC N° de pièce : P07	
				DIAG		APS	
				PC		APO	
				PRO		DCE	
				VISA		ADR	

EXISTANT PROJET



APS : PROJET / PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



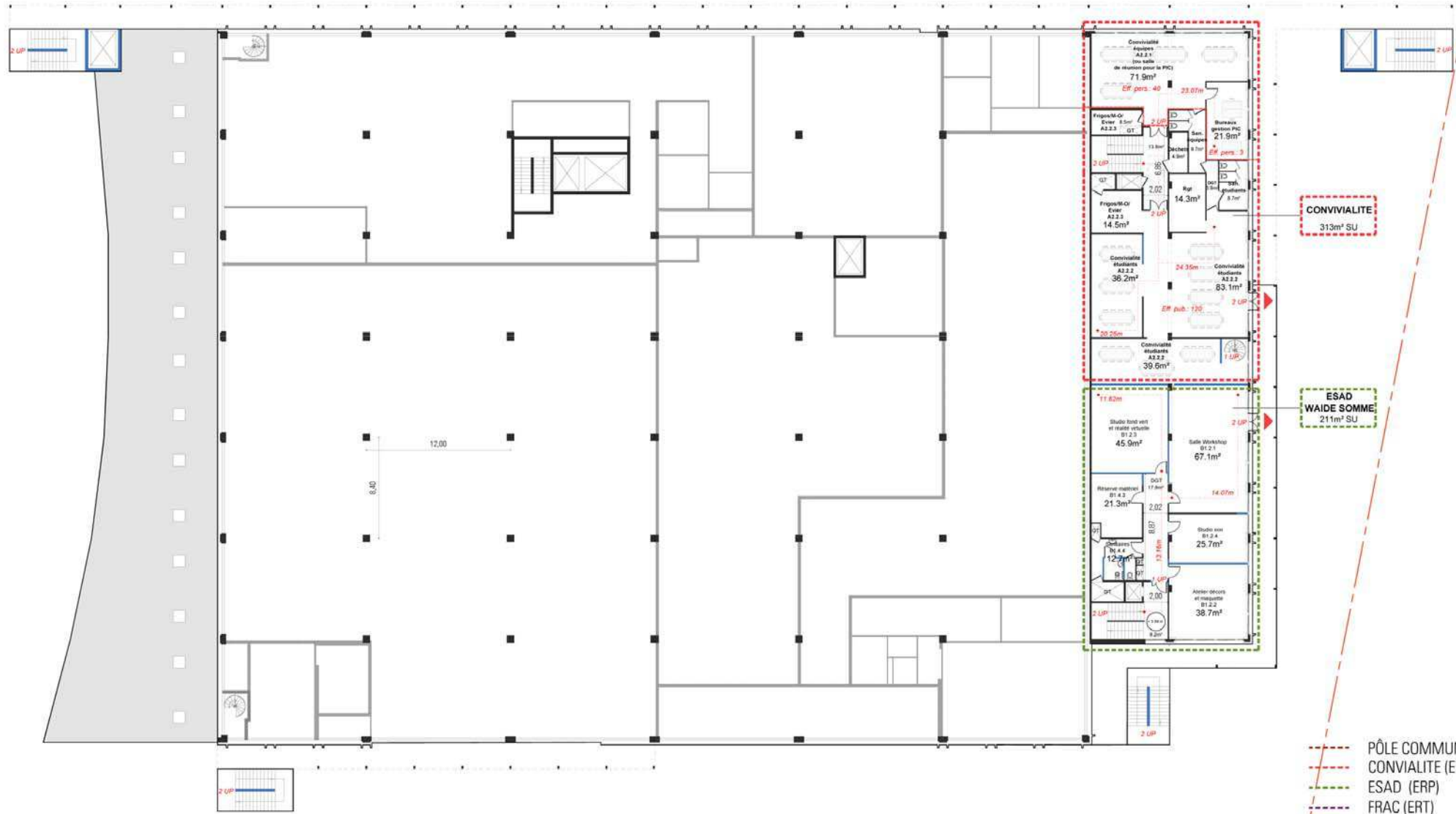
Maîtrise d'ouvrage
SPL VALLEE IDEALE
DEVELOPPEMENT
80, rue de la vallée 80 011 AMIENS
T : 03 22 22 37 50

Maîtrise d'œuvre
ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS
35, rue Vargniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bd@alexandrechemetoff.com
SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918
T : 03 22 22 37 50

BET
GREG ACOUSTIQUE
127 Av. d'Italie 75013 Paris
T : 01 53 94 73 73
BET Acoustique
GENIE ACOUSTIQUE
75 Av. de la République 75011
T : 01 40 21 25 28

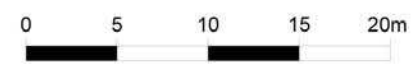
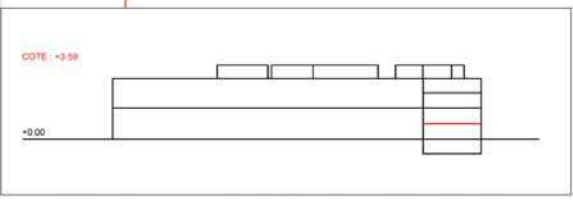
DOCUMENT D'ETUDE	12/03/24	
Code Projet : PC		
N° de plan :		
DIAG	APS	
PC	APD	
PRO	DCE	
VISA	AOR	

EXISTANT
PROJET

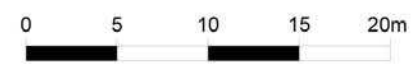


- PÔLE COMMUN (ERP)
- CONVIVALITE (ERP)
- ESAD (ERP)
- FRAC (ERT)
- PÔLE BD (ERT)
- ICC (ERT)
- SNACKING/BAR (ERP)

APS : PROJET / PLAN DU R+1

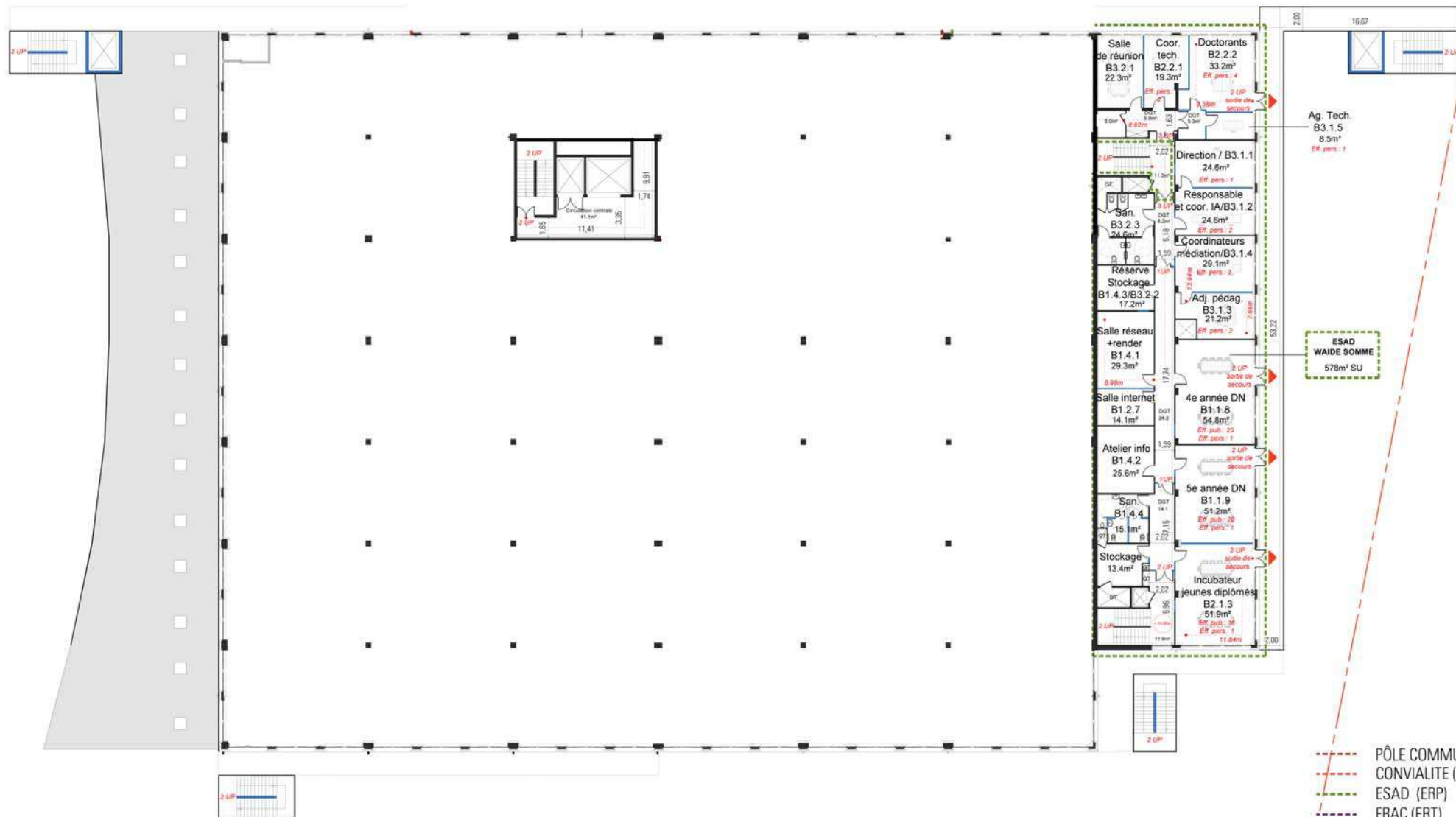


Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		12/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET CASC INGENIERIE 127 av. d'Alsace 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACUSTIQUE 75 Av. Faidherbe PARIS 75011 T : 01 40 21 25 26		Code Projet : PIC	
				N° de pièce :		DIAG	APS
						PC	APD
						PRO	DCE
						VISA	AOR



Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	DOCUMENT D'ÉTUDE	12/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50	ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918	RET SARL INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 54 94 74 73 RET Acoustique GENIE ACUSTIQUE 75 Av. Faidherbe PARIS 75011 T : 01 45 21 25 28	Code Projet : PC N° de pièce : P10	APS APD DCE AOR

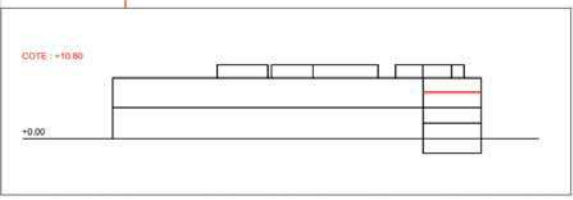
EXISTANT
PROJET



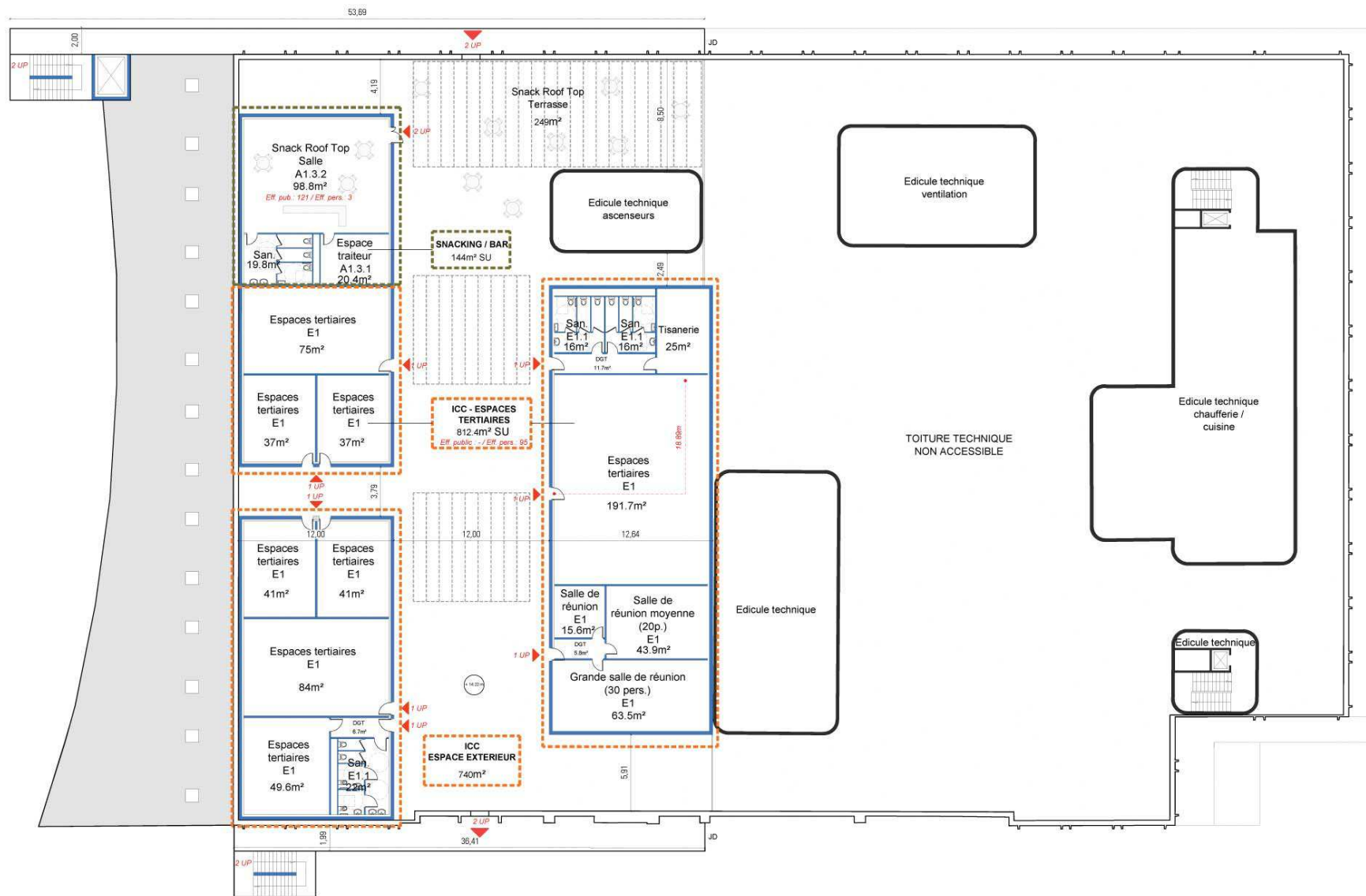
- PÔLE COMMUN (ERP)
- CONVIALITE (ERP)
- ESAD (ERP)
- FRAC (ERT)
- PÔLE BD (ERT)
- ICC (ERT)
- SNACKING/BAR (ERP)

APS : PROJET / PLAN DU R+3

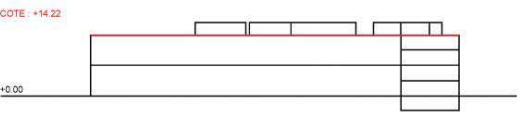
Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		12/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET ICARC INGENIERIE 127 Av. d'Ivry 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACUSTIQUE 75 Av. Faidherbe PARIS 75011 T : 01 40 21 25 26		Code Projet : PIC	
				N° de pièce :			
				P11		DIAG	APS
						PC	APD
						PRO	DCE
						VISA	AOR



EXISTANT
PROJET

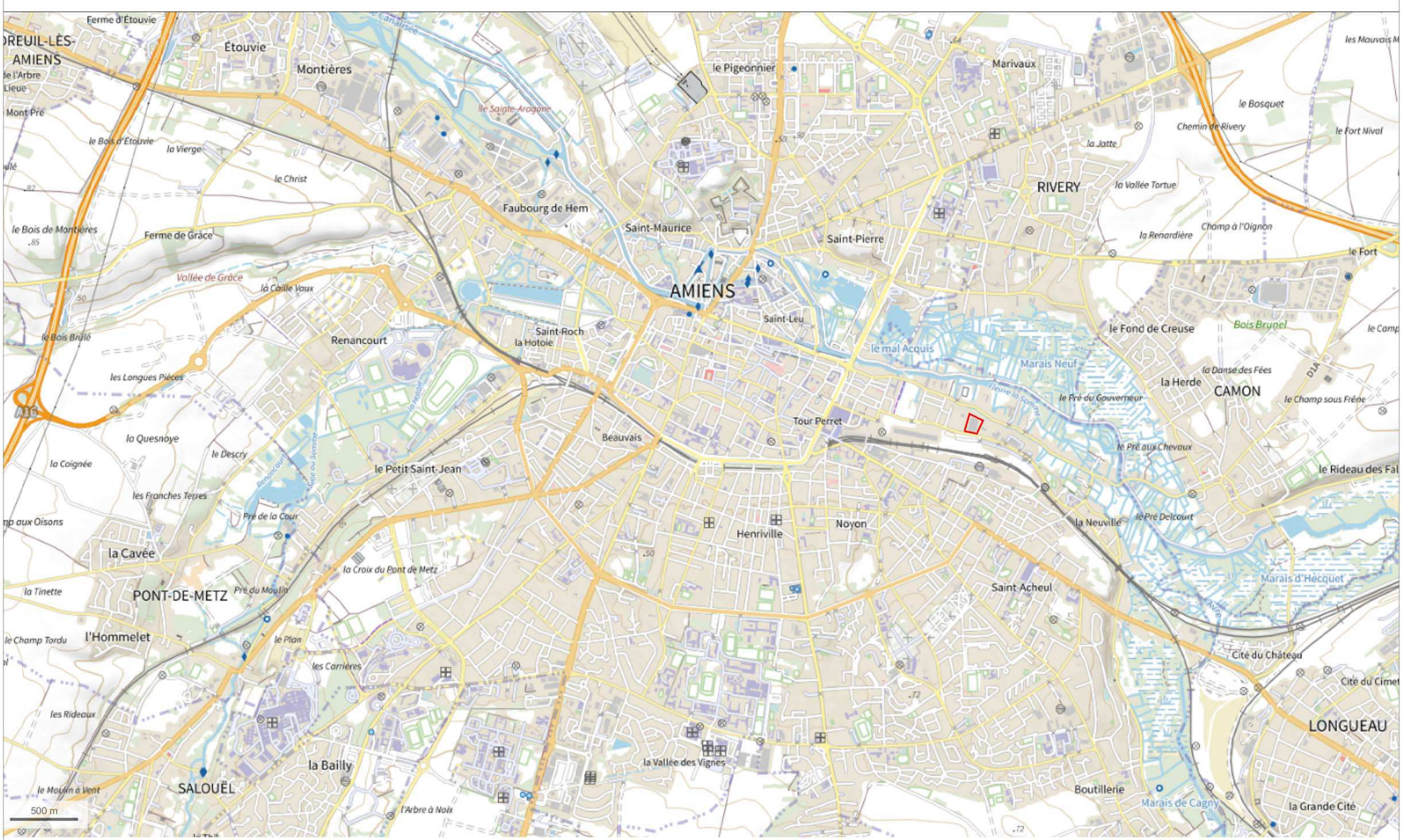


- PÔLE COMMUN (ERP)
- CONVIALITE (ERP)
- ESAD (ERP)
- FRAC (ERT)
- PÔLE BD (ERT)
- ICC (ERT)
- SNACKING/BAR (ERP)



APS : PROJET / PLAN DU R+4

Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		12/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET JOREC INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACOUSTIQUE 75 Av. Fiermontier PARIS 75011 T : 01 40 21 25 38		Code Projet : PIC	
				N° de pièce :			
				P12		DIAG	APS
						PC	APD
						PRD	DCE
						VISA	AOR



0 250 500 750 1000 1250
Ech. 1/25000

PLAN DE SITUATION

Maîtrise d'ouvrage		Maîtrise d'œuvre		DOCUMENT D'ÉTUDE		14/03/24	
SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT 80, rue de la vallée 80 011 AMIENS T : 03 22 22 37 50		ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandrechemetoff.com SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 918		BET IGREC INGENIERIE 127 Av. d'Italie 75013 Paris T : 01 53 94 73 73 BET Acoustique GENIE ACOUSTIQUE 75 Av. Parmentier PARIS 75011 T : 01 40 21 25 28		Code Projet : PIC	
				N° de pièce :		DIAG	APS
						PC	APD
						PRO	DCE
						VISA	AOR



Maitrise d'ouvrage

Maitrise d'œuvre

SPL VALLEE IDEALE
DEVELOPPEMENT
80, rue de la vallée 80 011 AMIENS
T : 03 22 22 37 50

ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS
35, rue Vergniaud 75013 PARIS - 33(0)1 46 15 86 30 - bdp@alexandremetoff.com
SARL au capital de 600 000 euros - TVA intracommunautaire FR44 504 096 018
BET Architecture
GENIE ACoustIQUE
72 Av. Permetteur PARIS 75011
T : 01 46 21 20 26

BET
GENIE ACoustIQUE
122 Av. Armand 75013 Paris
T : 01 03 84 73 73
BET Architecture
GENIE ACoustIQUE
72 Av. Permetteur PARIS 75011
T : 01 46 21 20 26

DOCUMENT

D'ETUDE

Code Projet : PIC

N° de plan : P14 RD

06/02/24

APS
PC
LDE
VISA

AUR

0 20 40 60 80 100

APS : PROJET / PLAN MASSE